



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Débat d'Orientation Budgétaire

Vendredi 07 mars 2025 à 17h

Article L. 121-17 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie (Ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements - applicable à compter du 1er juillet 2022).

N° d'ordre	Référence et objet de la délibération	Décision
1	Délib. n° 01/2025 - Débat d'orientation budgétaire et approbation du rapport d'orientation budgétaire de la commune de Boulouparis pour l'exercice 2025	Approuvée

Affiché en mairie le 10/03/2025 et publié sur le site internet de la commune (www.boulouparis.nc)